



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseils économiques et sociaux régionaux

Question écrite n° 73698

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la résolution des présidents de conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) votée à l'unanimité le 21 janvier 2010. Dans la perspective de l'élargissement au sein de ces instances de la représentation des acteurs environnementaux, elle préconise : l'intégration de l'ensemble de ceux-ci au sein des collèges III et IV, à hauteur de 2 à 6 ; de ne pas remettre en cause l'équilibre entre les collèges qui composent ces assemblées ; de ne pas augmenter le nombre total de conseillers ; de procéder ultérieurement à ces ajustements, par voie réglementaire, à la suite d'une concertation avec l'assemblée des conseils économiques et sociaux de France (ACESRF) qui pourra déboucher sur des mesures transitoires. Il lui demande s'il est dans les intentions du Gouvernement de tenir compte de ces préconisations dans le cadre de la réforme envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73698

Rubrique : Régions

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2577

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)